

SCRIPTA

Numéro Scripta : 3147

Auteur(s) : Ralph Burnel, juré de l'assise de l'Île de Guernesey [autre]

Bénéficiaire(s) : Félicie, dame de Cheney [autre]

Genre d'acte : lettre

Authenticité : non suspect

Datation : ...1283...

Action juridique : autre

Langue du texte : ancien français

Analyse

Lettre de Ralph Burnel et autres jurés de l'assise de l'Île de Guernesey adressée à Dame Félicie de Cheney au sujet de sa propriété sur le fief du Comte à Guernesey arrêtée en la main du Roi par Renaud (d'Ayswelle) Bailli de Guernesey. Les Jurés disent que cet arrêt n'a pas été fait par leur jugement, et que la mesure la plus prompte qu'elle puisse prendre, c'est d'obtenir un bref du Roi ou de son Conseil.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Société jersiaise, *Cartulaire de Jersey*, recueil de documents concernant l'histoire de l'île conservés aux archives du département de la Manche. 1er fasc., Jersey, Beresford, 1918, n° 347, p. 442.

Dissertation critique

Datation proposée dans l'édition.

Texte établi d'après a

A noble dame dame Felyce Chaeney.

Radulphus Burnel, Ricardus le Herichez, Franciscus la Chapele, Hamondus de Vill Guerart, Willelmus Gros, Robertus Baligant, Willelmus Briart et Petrus le Haguais, salutem. O toute cuor et o toute reverence sachiez dame ke le marsdi enpres la feste Seint Martin nagueses passee prest Renaud le Baillif de Guernerry et aresta vostre terre la quele est apelee la terre le Conte en la main le Rey, si ke vostre gent ne nosent riens prendre ne leveir, mes sachiez ke ce nest pas par noz Jugemens qui sommes Jures de l'assise mes par la sone propre volente ou par aultre conseil ke par le nostre. Pour la quel chose nos vos mandon ke vos pensez que la graignor haste ke vos pourriez ke ele seit delivre par le comandement le Rey ou par son Conseil. Ker le dit Renaud Baillif cuide et entent ke vos la replegiez de sa main et ke vos la requergies a aver de luy a gage et o plege pour fere aver entre et labbe de Mont Seint Michel de il pouet de pledier a vos chiere dame nos vos tel chose segrement par nostre letre en close soug le seel Richard le Herichez. Nostre pere vos gard.